



Enfant majeur à charge

Par xavier11

Bonjour,
Je suis divorcé, j'ai un enfant adulte étudiant. Il perçoit une pension étudiante par chacun de ses parents sur décision d'un JAF. Si l'enfant majeur étudiant est rattaché à un foyer fiscal d'un des 2 parents, le parent en charge doit-il intégrer dans ses revenus la pension étudiante de l'autre conjoint?
Merci pour votre retour.
Xavier

Par kang74

Bonjour

Oui .
Et il ne peut rien déduire de sa participation vu qu'il bénéficie de sa part fiscale .

Par Isadore

Bonjour,

La logique est simple : on déclare les revenus des membres du foyer fiscal. Le parent ne va pas "intégrer" la pension de son enfant dans "ses" revenus à lui. Il va procéder à la déclaration des revenus des membres de son foyer.

Au niveau de la déclaration, vous ne devez pas déclarer cette pension comme un de vos revenus (case 1AO) mais comme le revenu d'une personne à charge (case 1CO).

Par yapasdequoi

Bonjour,
L'enfant n'est pas obligatoirement rattaché à l'un de ses parents, même s'il réside chez celui-ci.
Il peut aussi faire sa propre déclaration en inscrivant tous les revenus et pensions alimentaires qu'il reçoit.
Il faut faire une simulation pour savoir quelle est la meilleure solution.